

**Jean-François Daure**

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale  
Des Commissaires aux comptes de Versailles  
Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre  
18, rue de l'Orangerie  
78000 - VERSAILLES

**Association SJH**

Association de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 26, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
78000 VERSAILLES

**Rapport général du commissaire aux comptes  
Comptes annuels de l'exercice  
Clos au 31 août 2009**

Jean François Daure

Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles

Le 28 novembre 2009

Ce rapport contient **75** pages

## Jean-François Daure

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale  
Des Commissaires aux comptes de Versailles  
Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre  
18, rue de l'Orangerie  
78000 - VERSAILLES

Page 1

## Association SJH

Association de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 26, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 78000 Versailles

## Rapport général du commissaire aux comptes Comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 12 décembre 2004, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association SJH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

***Règles et méthodes comptables***

L'Annexe expose l'approche retenue par votre association pour la comptabilisation et la dépréciation des créances clients et des immobilisations.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, j'ai apprécié le caractère adéquat et raisonnable des méthodes de valorisation et de dépréciation précisées ci-dessus, ainsi que les informations fournies dans les notes annexes et je me suis assuré de leur correcte application..

***Estimations comptables***

Votre association a constitué dans le passé des provisions pour risques et charges pour les indemnités de départ à la retraite, pour des litiges en cours.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, mon appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association pour procéder à leur dotation et à leur reprise au résultat. Dans le cadre de mes appréciations, je me suis assuré du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

**3 Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Versailles, le 28 novembre 2009



Jean-François Daure

Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles

SAINT JEAN HULST

26, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

SOMMAIRE

COMPTE ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

ANNEXE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARATIF

REEL 2007 - 2008

REEL 2008 - 2009

PREVISIONNEL 2009 - 2010

## Bilan Actif du 01/09/2008 au 31/08/2009

ACTIF		Valeur Brut (N)	Amortissement et provisions (N)	Valeur Nette (N)	Valeur Nette N-1
A C T I F  I M M O B I L I S E	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs....	53 668	52 955	713	751
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>53 668</b>	52 955	713	751
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Aménagements de terrains	-	-	-	-
	- Constructions sur sol propre...	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	14 910 276	5 465 218	9 445 058	8 709 601
	- Installations, mobilier et matériel d'activité	1 206 512	699 842	506 669	497 338
- Matériel de transport	23 465	23 465	-	-	
- Mobilier/matériel de bureau et d'informatique	317 038	195 615	121 423	134 768	
- Immobilisations grévées de droit	-	-	-	-	
- Immobilisations en cours	136 201	-	136 201	489 648	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>16 593 492</b>	<b>6 384 140</b>	10 209 352	9 831 355	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
- Participations	-		-	-	
- Créances rattachées à des participations	-		-	-	
- Prêts	302 918		302 918	1 815	
- Dépôts et cautionnements	142 536		142 536	142 436	
- Autres créances immobilisées	3 074		3 074	-	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>448 528</b>	-	448 528	144 251	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>17 095 688</b>	<b>6 437 095</b>	<b>10 658 592</b>	<b>9 976 357</b>	
A C T I F  C I R C U L A N T	<b>- STOCKS EN COURS</b>	-			-
	<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>				
	- Fournisseurs	32 183		32 183	13 108
	- Familles ou élèves	12 031	9 005	3 027	474
	- Personnel et charges sociales à récupérer	30 332		30 332	38 671
	- Collectivités publiques	88 254		88 254	72 996
	- Débiteurs divers	16 897		16 897	129 695
	<b>TOTAL CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>179 697</b>	<b>9 005</b>	170 692	254 943
	<b>PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES</b>				
	- Placements	3 391 439	-	3 391 439	3 465 543
- Intérêts courus non échus	-		-	-	
<b>TOTAL PLACEMENTS : VAL, MOBILIERES ET AUTRES</b>	<b>3 391 439</b>	-	3 391 439	3 465 543	
<b>DISPONIBILITES</b>					
- Banques, établissements financiers & assimilés	157 609		157 609	340 292	
- Caisse	4 074		4 074	4 316	
- Régies d'avances et accreditifs	-		-	-	
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>161 683</b>	-	161 683	344 608	
R E G U L	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCES</b>	197 187		197 187	160 481
	<b>TOTAL ACTIFS CIRCULANT ET ASSIMILES (II)</b>	<b>3 930 006</b>	<b>9 005</b>	<b>3 921 001</b>	<b>4 225 575</b>
	<b>INTERETS D'EMPRUNTS A ETALER (III)</b>	-		-	-
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)</b>	<b>21 025 693</b>	<b>6 446 100</b>	<b>14 579 593</b>	<b>14 201 932</b>

# Bilan Passif du 01/09/2008 au 31/08/2009

	PASSIF	Avant Affectation N	Affectation N	Après Affectation N	Valeur Nette N-1
F O N D S  P R O P R E S  &  A S S I M I L E S	<b>FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE</b>				
	- Valeur du patrimoine intégré	-		-	-
	- Fonds statutaire	641 188		641 188	641 188
	- Apport sans droit de reprise	230 130		230 130	230 130
	- Libéralités ayant le caractère d'apport	22 282		22 282	2 168
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouve	906 462		906 462	906 462
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	1 800 062	-	1 800 062	1 779 948
	<b>FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE</b>				
	- Valeur des biens affectés	-		-	-
	- Valeur des Biens non affectés	-		-	-
	- Libéralités	-		-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouve	139 335		139 335	139 335
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE	139 335	-	139 335	139 335
	<b>RESERVES</b>				
	- Réserves générales de gestion	-		-	-
- Réserves statutaires	-		-	-	
- Réserves d'investissement	4 961 942		4 961 942	4 757 974	
- Réserve de Trésorerie	-		-	-	
- Autres réserves	-		-	-	
TOTAL RESERVES	4 961 942	-	4 961 942	4 757 974	
<b>RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU</b>					
- Report à nouveau	-		-	-	
- Résultat de l'exercice	168 107		168 107	203 968	
TOTAL RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	168 107	-	168 107	203 968	
<b>SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES</b>					
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET		
- Subv. D'invest. Affectées à des biens non renouvelables	2 678 136	737 916	1 940 219	1 688 264	
- Subv. D'invest. Reçues avec obligations d'amortissement	-	-	-	-	
- Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	
TOTAL SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES	2 678 136	737 916	1 940 219	1 688 264	
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)</b>	<b>9 747 582</b>	<b>737 916</b>	<b>9 009 665</b>	<b>8 569 490</b>	
F O N D S  D E D I E S	<b>FONDS DEDIES</b>				
	- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-		-	-
	- Fonds dédiés sur dons manuels affectés	-		-	-
	- Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-		-	-
<b>TOTAL FONDS DEDIES (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
P R O V	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
	- Pour gros entretiens	517 000		517 000	200 000
	- Pour autres charges et risques	201 000		201 000	203 000
	- Pour indemnités de départ à la retraite	138 000		138 000	128 000
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>856 000</b>	<b>-</b>	<b>856 000</b>	<b>531 000</b>	
D E T T E S	<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT</b>				
	- Capital emprunté	3 582 284		3 582 284	3 763 227
	- Intérêts	9 620		9 620	10 381
	TOTAL EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT	3 591 904	-	3 591 904	3 773 608
	<b>AUTRES DETTES</b>				
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	207 913		207 913	354 815
	- Fournisseurs et comptes rattachés	151 834		151 834	188 290
	- Familles : Avances et acomptes reçus	482 727		482 727	474 058
	- Dettes relatives au personnel	135 823		135 823	154 099
	- Etat et autres collectivités publiques	70 648		70 648	69 285
	- Confédérations, Fédérations, Associations et organismes ap	-		-	-
	- Autres dettes	38 723		38 723	25 607
TOTAL AUTRES DETTES	1 087 668	-	1 087 668	1 266 155	
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	34 355		34 355	61 679	
<b>TOTAL DETTES &amp; ASSIMILEES (IV)</b>	<b>4 713 928</b>	<b>-</b>	<b>4 713 928</b>	<b>5 101 442</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>15 317 510</b>	<b>737 916</b>	<b>14 579 593</b>	<b>14 201 932</b>	

<b>SAINT JEAN HULST</b>			<b>Réel 07-08</b>	<b>variation E</b>	<b>variation %</b>	<b>Réel 08-09</b>	<b>variation E</b>	<b>variation %</b>	<b>Budget</b>
<b>COMPTES</b>			<b>mars-09</b>	<b>Réel. 08-09</b>	<b>Réel 08-09</b>	<b>oct-09</b>	<b>- Réel 08-09</b>	<b>Budget 09-10</b>	<b>2009-2010</b>
<b>Effectifs</b>			<b>2 919</b>	<b>35</b>	<b>/ Réel 07-08</b>	<b>2 954</b>	<b>16</b>	<b>/ Réel 08-09</b>	<b>2 970</b>
<b>PRODUITS EXPLOIT.</b>		<b>PE</b>	<b>7 561 602</b>	<b>302 305</b>	<b>4,0%</b>	<b>7 863 908</b>	<b>322 990</b>	<b>4,1%</b>	<b>8 186 898</b>
Familles contributions scolaires			<b>2 912 473</b>	<b>141 854</b>	<b>4,9%</b>	<b>3 054 327</b>	<b>108 264</b>	<b>3,5%</b>	<b>3 162 591</b>
Familles restauration			<b>1 144 006</b>	<b>29 945</b>	<b>2,6%</b>	<b>1 173 951</b>	<b>64 734</b>	<b>5,5%</b>	<b>1 238 685</b>
Familles autres contributions			<b>736 554</b>	<b>-100 084</b>	<b>-13,6%</b>	<b>636 470</b>	<b>6 874</b>	<b>1,1%</b>	<b>643 344</b>
Participations publiques			<b>2 207 715</b>	<b>103 439</b>	<b>4,7%</b>	<b>2 311 154</b>	<b>19 259</b>	<b>0,8%</b>	<b>2 330 413</b>
Autres produits			<b>482 940</b>	<b>121 541</b>	<b>25,2%</b>	<b>604 481</b>	<b>127 384</b>	<b>21,1%</b>	<b>731 865</b>
Fête de charité - résultat reversé			<b>77 913</b>	<b>5 611</b>	<b>7,2%</b>	<b>83 524</b>	<b>-3 524</b>	<b>-4,2%</b>	<b>80 000</b>

<b>CHARGES EXPLOIT.</b>		<b>CE</b>	<b>7 365 731</b>	<b>266 167</b>	<b>3,6%</b>	<b>7 631 897</b>	<b>171 414</b>	<b>2,2%</b>	<b>7 803 311</b>
Frais de personnel			<b>3 158 912</b>	<b>-27 695</b>	<b>-0,9%</b>	<b>3 131 217</b>	<b>87 430</b>	<b>2,8%</b>	<b>3 218 647</b>
Restauration (part sous-traitée)			<b>630 026</b>	<b>2 941</b>	<b>0,5%</b>	<b>632 967</b>	<b>30 243</b>	<b>4,8%</b>	<b>663 210</b>
Nettoyage			<b>277 789</b>	<b>125 921</b>	<b>45,3%</b>	<b>403 710</b>	<b>5 531</b>	<b>1,4%</b>	<b>409 241</b>
Loyers			<b>584 292</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>584 292</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>584 292</b>
Maintenance locaux et équipements par locataire			<b>1 351 145</b>	<b>247 330</b>	<b>18,3%</b>	<b>1 598 476</b>	<b>62 018</b>	<b>3,9%</b>	<b>1 660 494</b>
Energie et fluides			<b>188 821</b>	<b>24 587</b>	<b>13,0%</b>	<b>213 408</b>	<b>-24 110</b>	<b>-11,3%</b>	<b>189 298</b>
Enseignement religieux et pédagogie			<b>686 594</b>	<b>-111 799</b>	<b>-16,3%</b>	<b>574 794</b>	<b>10 398</b>	<b>1,8%</b>	<b>585 193</b>
Frais de gestion			<b>374 515</b>	<b>2 121</b>	<b>0,6%</b>	<b>376 636</b>	<b>881</b>	<b>0,2%</b>	<b>377 517</b>
Charges courantes diverses			<b>35 724</b>	<b>-2 851</b>	<b>-8,0%</b>	<b>32 873</b>	<b>2 546</b>	<b>7,7%</b>	<b>35 420</b>
Fête de charité - résultat reversé			<b>77 913</b>	<b>5 611</b>	<b>7,2%</b>	<b>83 524</b>	<b>-3 524</b>	<b>-4,2%</b>	<b>80 000</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>RE</b>	<b>195 872</b>	<b>36 139</b>	<b>18,5%</b>	<b>232 011</b>	<b>151 576</b>	<b>65,3%</b>	<b>383 587</b>
--------------------------------	--	-----------	----------------	---------------	--------------	----------------	----------------	--------------	----------------

<b>Résultat financier</b>		<b>RF</b>	<b>8 478</b>	<b>-74 097</b>	<b>-873,9%</b>	<b>-65 619</b>	<b>-53 482</b>		<b>-119 101</b>
---------------------------	--	-----------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	--	-----------------

<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>RX</b>	<b>-382</b>	<b>2 097</b>	<b>-548,8%</b>	<b>1 715</b>	<b>10 343</b>	<b>603,1%</b>	<b>12 058</b>
------------------------------	--	-----------	-------------	--------------	----------------	--------------	---------------	---------------	---------------

<b>Résultat net comptable</b>		<b>RNC</b>	<b>203 968</b>	<b>-35 861</b>	<b>-17,6%</b>	<b>168 107</b>	<b>108 437</b>	<b>64,5%</b>	<b>276 544</b>
-------------------------------	--	------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------	--------------	----------------

<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>CAF</b>	<b>1 272 133</b>	<b>13 725</b>	<b>1,1%</b>	<b>1 285 858</b>	<b>-186 623</b>	<b>-14,5%</b>	<b>1 099 236</b>
-----------------------------------	--	------------	------------------	---------------	-------------	------------------	-----------------	---------------	------------------

Rappel : RE = PE-CE ; RNC = RE + RF + RX ;  
CAF = RNC corrigé des éléments ne correspondant pas à un mouvement de trésorerie.

## 1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'exercice comptable dure 12 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009.

### 1.1 Événements principaux de l'exercice

Les principaux investissements en immobilier et matériel de l'exercice concernent :

- au collège et lycée, rue de Lattre, l'achèvement de la construction du parking, 956 k€ ; le début de la rénovation de la chapelle, 132 k€ ;
- à l'école primaire, rue Rémyilly, le remplacement du gros matériel de restauration (self et laverie), 76 k€

Les principaux travaux achevés cette année à l'école primaire rue Rémyilly étaient l'achèvement de la mise aux normes des circulations extérieures ; cette deuxième tranche de travaux était prévue par le permis de construire accordé en juin 2005 pour la rénovation des locaux du 16 rue Rémyilly et leur adaptation à l'école primaire. Ces travaux seront pris en charge par le propriétaire, la SFRR. Ils figurent donc à l'actif du bilan sous la forme d'un prêt à la SFRR correspondant aux fonds avancés par l'OGEC pour cette rénovation, 302 k€. Ce prêt sera remboursé à partir de 2012, conformément à la convention d'avance sur travaux qui a été signée par la SFRR et par l'OGEC.

### 1.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes ont été établis dans le respect des principes généraux de la comptabilité :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- intangibilité du bilan d'ouverture ;
- nominalisme (valeur des coûts historiques) ;
- prudence (produits réalisés, charges réalisées ou probables) ;
- non-compensation entre actif et passif ou entre produits et charges ;
- bonne information ;
- importance relative (présentation des éléments dont la non-connaissance pourrait avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs des états financiers).

#### 1.2.1 *Rappel de l'évolution de la réglementation des normes comptables*

Pour mémoire, de nouvelles normes comptables sont en vigueur depuis l'exercice 2005-2006. Bien que celles-ci ne s'imposent pas de droit aux associations, notre Fédération Nationale (FNOGEC) demande que les OGEC les appliquent.

Il a donc été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations et des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation, et 2000-06 relatif au passif.

Ces nouvelles normes modifient la définition des actifs et des passifs :

- pour les actifs, la nouvelle réglementation comptable relative aux immobilisations a été appliquée dès l'exercice 2003-2004 en utilisant la méthode dite rétrospective pour retraiter les immeubles ; ceci avait permis la constatation d'un report à nouveau positif de 1 941 230 euros ;
- pour les passifs, la nouvelle définition a conduit en 2006 à un retraitement des provisions.

### 1.2.2 Immobilisations corporelles

La nouvelle définition des actifs (article 211.1 et 212.1 du plan comptable général) est : « un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés, ... dont les avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus profiteront à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet ».

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Nous appliquons depuis 2003-2004 la méthode des coûts par composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation :

❖ Structure (Gros œuvre, charpente)	25 à 40 ans
❖ Façades, étanchéité, couverture	15 à 20 ans
❖ Menuiseries extérieures	15 à 20 ans
❖ Serrurerie et électricité	10 à 15 ans
❖ Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans
❖ Agencements intérieurs (cloisons carrelages)	10 à 15 ans
❖ Équipements lourds de restauration	8 à 12 ans
❖ Mobilier de bureau	5 à 10 ans
❖ Mobilier scolaire	3 à 5 ans
❖ Mobilier de cantine	3 à 5 ans
❖ Matériel pédagogique hors informatique	3 à 5 ans
❖ Matériel de bureau hors informatique	3 à 5 ans
❖ Matériel informatique ou de reprographie	1 à 3 ans
❖ logiciels	1 an

### 1.2.3 Immobilisations financières

En cas de risque de non remboursement, les immobilisations financières font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### 1.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 1.2.5 Capitaux propres

D'après l'avis CNC n°00-01 sur les passifs, un passif est un élément du patrimoine est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

A Saint Jean Hulst, les fonds propres sont comptabilisés en compte 102, fonds associatifs sans droit de reprise, conformément aux prescriptions de la FNOGEC : la dette à l'égard de tiers est de nature morale vis-à-vis des fondateurs des deux associations (fonds propres compte 102000 ; apport Hulst 102400).

### 1.2.6 Subventions d'investissement, amortissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien dont le renouvellement incombe à l'OGEC (travaux), sont, d'après le guide de la FNOGEC, maintenues au passif sans reprise progressive au compte de résultat, résultat qui devrait donc supporter ainsi la charge (dotation aux amortissements) sans contrepartie en produits (quote-part de subvention reprise au compte de résultat).

Cependant les subventions ont été renouvelées chaque année, donc en pratique le renouvellement de l'immobilier scolaire n'a pas incombé en totalité à l'OGEC ; mais surtout les investissements qui ont été

engagés n'auraient pas été les mêmes en l'absence de subvention ; donc les subventions actuellement amorties continueront de l'être jusqu'à la fin de leur amortissement.

### **1.2.7 Subvention d'investissement, cas de remboursement**

Depuis 1994, les subventions d'investissement reçues font l'objet d'une « convention de subvention » signée avec le Conseil régional (lycée) ou le Conseil général (collège) ; dans cette convention qui fixe la durée d'amortissement du bien, l'association a pris l'engagement de rembourser à la collectivité locale concernée la part non amortie de la subvention reçue si le bien subventionné cesse d'être affecté à un lycée ou à un collège. Les subventions concernées sont listées dans un tableau de l'Annexe.

### **1.2.8 Provisions**

D'après l'avis CNC n°00-01 sur les passifs, une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. D'après l'article 312-1 du PCG, elle doit être constituée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la charge des indemnités de départ à la retraite est évalué à chaque exercice. Le droit acquis est provisionné selon un pourcentage fonction de l'âge du salarié : 100% après 61 ans ; 85% entre 48 et 61 ans ; 40% entre 40 et 48 ans ; 10 % avant 40 ans. Lorsque le salarié a plus de 61 ans, l'hypothèse retenue est celle d'une mise à la retraite, le plus souvent à 65 ans.

Le gros entretien est une dépense extraordinaire prévisible liée à la vétusté. L'avis précité définit le gros entretien comme *les dépenses d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie*. Cette définition exclut les travaux de rénovation qui comportent une part d'amélioration.

Les gros entretiens ne sont pas des immobilisations mais des charges, qui peuvent faire l'objet de provisions. En effet la constitution de provisions pour gros entretien résulte d'obligations vis-à-vis des tiers :

- les propriétaires, dans le cadre des baux ;
- l'État, envers lequel l'établissement s'est engagé par contrat d'association à disposer de locaux adaptés à l'enseignement prévu.

Les provisions de gros entretien ne peuvent normalement être constituées qu'à quatre conditions :

- les travaux sont dans une catégorie intermédiaire entre les constructions (immobilisées) et l'entretien annuel (compté en charges) ;
- les travaux sont chiffrés par estimation d'architecte ou devis d'entreprises ;
- les travaux font l'objet d'un plan pluriannuel ;
- le plan pluriannuel est voté par le conseil d'administration.

Les travaux de rénovation de la chapelle prévus d'avril à Noël 2009, qui font l'objet d'une estimation d'architecte de 910 k€, incluent un ravalement intérieur qui remplit les quatre conditions précitées ; une provision de 200 k€ a donc été passée l'an dernier et sera reprise en 2009-2010. Un raisonnement analogue est appliqué pour la rénovation de l'Odéon et pour la mise aux normes d'accessibilité des handicapés, les provisions correspondantes sont détaillées dans la page 10 de l'annexe.

### 1.3 Informations sur l'évolution du bilan

#### 1.3.1 Évolution du fonds de roulement

Le fonds de roulement diminue de 2,9 M€ à 2,8 M€ ; son évolution d'environ 100 k€ comprend les principaux postes suivants.

- des investissements, dont la part à charge de l'OGEC est de	-1,314 M€
<i>dont travaux de rénovation et gros entretien (voir liste dans le tableau de financement)</i>	-1,132 M€
<i>dont investissements matériels (voir liste dans tableau des immobilisations)</i>	-0,181 M€
- l'attribution d'un prêt à la SFRR pour financer les travaux de Rémilly,	-0,302 M€
- le remboursement du capital des deux emprunts,	-0,182 M€
- les subventions d'investissement reçues du Département et de la Région,	0,388 M€
- la capacité d'autofinancement de l'exercice,	1,286 M€
- l'augmentation des fonds propres (dons pour la rénovation de la chapelle),	0,020 M€

Le résultat net comptable est de 268 k€.

L'inventaire des immobilisations a été effectué ; les immobilisations sorties des actifs du bilan avaient toutes une valeur nette comptable (VNC) nulle.

#### 1.3.2 Évolution du bas de bilan (actifs circulants et trésorerie ; dettes à court terme)

L'actif circulant est en diminution de 47 k€ ; les points notables sont les suivants :

- La ligne "créances" diminue de 100 k€ ; ce solde correspond principalement à la transformation de la dette à court terme de la SFRR en prêt à moyen-long-terme, comme convenu par la convention relative au financement des travaux de Rémilly ; ce prêt doit être remboursé à partir de 2012 comme indiqué au paragraphe 1.1 ci-dessus ;
- La ligne « subventions à recevoir » augmente de 15 k€ ; toutes ces subventions ont été payées par les collectivités publiques après le 31 août ; les subventions votées en 2009 pour la rénovation de l'odéon ne seront comptabilisées que lorsque ces travaux auront été effectués ; ils doivent commencer à l'été 2010 ;
- Les évolutions des deux lignes « charges constatées d'avance » et « banque » traduisent l'importance des achats déjà effectués pour la rentrée suivante ou le montant des factures qui échoient juste avant ou après le 31 août et ne sont pas significatives ;
- La ligne « titres de placement » diminue de 74 k€.

Au passif, les dettes à court terme sont en diminution de 206 k€ ; les points notables sont les suivants :

- la ligne "fournisseurs" diminue de 183 k€ en raison de la diminution de l'ampleur des travaux à payer à la rentrée (factures de travaux en cours de règlement - 36 k€ ; factures de travaux non parvenues -147 k€) ;
- la ligne « dettes fiscales, sociales et autres » est quasiment stable ;
- la ligne « produits constatés d'avance » diminue de 27 k€ ; ce montant correspond principalement au financement de l'achat de manuels scolaires pour le lycée en juin 2008 par la reprise de subventions reçues de la Région ; le reliquat de subvention de la Région étant suffisant pour financer les manuels du lycée en juin 2008, nous n'avons pas reçu de nouvelle subvention en 2008.

### 1.3.4 – Échéancier des dettes et des créances

#### Échéancier des dettes

prêteur	capital emprunté	taux	solde bilan	part < 1 an	de 1 à 3 ans	après 3 ans	dernière échéance
CE-IdF	4 000 000 €	3,9%	2 854 556 €	149 384 €	316 796 €	2 388 377 €	08/02/2024
SocGen	1 000 000 €	3,9%	707 262 €	38 744 €	82 163 €	586 355 €	08/08/2023
retenues de garanties sur travaux			58 520 €		58 520 €		
autres dettes			1 063 504 €	1 063 504 €			
Total dettes			4 683 842 €	1 251 631 €	457 479 €	2 974 732 €	

Échéancier des créances : toutes les créances échoient à moins d'un an, sauf le prêt de 302 k€ à la SFRR, remboursable à partir de 2012.

### 1.4 - Commentaires sur le tableau de financement

Le tableau de financement a été construit avec les principales hypothèses suivantes :

- pour 2008-2009, excédent brut d'exploitation (EBE) conforme à celui du budget 2009-2010 ;
- pour les années suivantes,
  - o effectifs d'élèves pérenne à 2.970 (3.005 à la dernière rentrée, prévision 2.970 en moyenne annuelle) ;
  - o inflation annuelle de 2 % ;
  - o augmentation des frais de personnel pérennes identique à celle des services, soit 3 % ;
  - o augmentation des autres charges identique à la moyenne entre celle de l'inflation et celle des services, soit 2,5% ;
  - o augmentation annuelle des participations publiques de 0%
  - o indexation des cotisations des familles calculée de manière à réduire notre EBE courant, actuellement supérieur à la fourchette préconisée par l'UROGEC et à nos besoins réels. L'indexation proposée pour 2010-2011 est de +0,5%.

Avec ces hypothèses de ressources, il apparaît possible de financer les travaux suivants :

- l'achèvement de la rénovation de la chapelle en 2009 ;
- la rénovation de l'odéon en 2010 ;
- le filtrage des accès et l'aménagement de l'accueil en 2010 et la fermeture des classes par clés-badges en 2011 ;
- la troisième et dernière tranche de la rénovation du bâtiment E (gymnase du petit collège) en 2011, ainsi que la rénovation des vestiaires et toilettes du grand gymnase, en 2012 ;
- la mise aux normes de l'accessibilité aux handicapés, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément au décret n°2006-655 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public ; le diagnostic effectué chiffre les travaux nécessaires à 490 k€ pour de Lattre, et 350 k€ pour Rémilly ;
- la rénovation du bâtiment Magenta est traitée à part et fait l'objet d'une estimation large et très sommaire de 1 M€.

En effet, les deux seuils fondamentaux sont respectés :

- le fonds de roulement final, 1.600 k€, est supérieur d'environ 800 k€ au minimum requis de 773 k€ ;
- la variation du fonds de roulement redevient positive en fin de projet en 2017 (+177 k€).

**2 CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ****3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

*Mémento pour DAF :*

*Les chiffres relatifs au personnel OGEC sont tirés :*

- *pour le nombre global, du rapport annuel au CHSCT ;*
- *pour le nombre en ETP, du rapport annuel unique fait au comité d'entreprise.*

*Les chiffres relatifs aux enseignants sont tirés :*

- *pour le nombre total, du fichier de calcul de la prévoyance des profs fait par la compta ;*
- *pour le nombre en ETP, du fichier du rapport annuel au CHSCT fait en début d'année civile avec les chiffres de la DHG communiqués par Isabelle.*

#### **4 INFORMATIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION**

##### **4.1 Effectifs et tarifs**

Voir compte d'exploitation, produits page 1/1

##### **4.2 Dons des familles à l'ASELY**

A la demande de la direction diocésaine, les familles des établissements catholiques des Yvelines contribuent à la construction ou rénovation des écoles voisines par le biais d'une contribution volontaire à l'Association de solidarité de l'enseignement libre des Yvelines (ASELY).

Cette contribution n'apparaît pas dans le compte d'exploitation, mais dans un compte de tiers ; ce compte est crédité par le débit du compte des cotisations des familles ; le don du même montant est reversé à l'ASELY et solde ce compte de tiers. En 2008-2009, le don à l'ASELY a représenté 107.484 €, soit une moyenne de 36,40 € par élève.

##### **4.3 Informations complémentaires**

Les ressources de l'association viennent en totalité de l'activité d'enseignement exercée, sous contrat d'association avec l'État, dans la commune de Versailles.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association (président, trésorier, secrétaire) sont bénévoles ; ils ne perçoivent ni salaire ni avantage en nature.

Les salariés rémunérés par l'association Saint Jean Hulst sont :

- selon le périmètre réglementaire de comptabilisation des effectifs, 145 salariés dont 65,5 en équivalent temps plein ;
- au total, 192 sur la déclaration annuelle des salaires (comptabilisation de l'année civile 2008).

Les enseignants rémunérés par l'État sont :

- 166 en équivalent temps plein, dont 139 dans le secondaire et 27 dans le primaire (chiffres de l'année scolaire 2008-2009 ; secondaire d'après la dotation globale horaire, primaire d'après le nombre de classes) ;
- au total, 251 sur le tableau de calcul de la cotisation de prévoyance des enseignants (comptabilisation de l'année civile 2008).

Le montant des droits individuels à la formation (DIF) acquis par le personnel salarié est de 5.244 heures fin 2008 pour le personnel encore présent fin octobre 2009. Les droits à DIF sont provisionnés.

Compléments : voir le rapport du trésorier.

## SÉCURITÉ

catégorie	site	périodicité	intervenant	date du dernier contrôle
1ère cat.	Site du 26, rue du Mal de Lattre	2 ans	commission de sécurité	05/10/2009
3ème cat.	Bât E	2 ans	commission de sécurité	05/10/2009
R2 & R3	lycée collègue et Bât E	1 an	installation électrique	30/10/2009
	restaurant	1 an	visite gaz	10/12/2008
		2 /an	appareils de cuisson	26/08/2009
	restaurant	1 an	dégraissage des extracteurs	08/07/2009
	26, rue du Maréchal de Lattre	1 an	alarme incendie	18/02/2009
	dont bât N	1 an	alarme incendie	26/10/2009
R2 & R4	Lycée et collègue et Bât E	1 an	désenfumage	18/02/2009
	26, rue du Maréchal de Lattre	5 ans	ascenseurs	17/05/2006
		1 an	visite des portes automatiques	21/09/2009
		1 an	parc d'extincteurs	22/09/2009
		3 ans	paratonnerre	09/04/2008
	gymnase et stade	2 ans	équipements sportifs	26/02/2008
		1 an	mur d'escalade	25/06/2009
4ème cat.	Site du 16, rue Rémyilly	5ans	commission de sécurité	23/03/2009
4ème cat.	Site maternelle rue Aubert	5ans	commission de sécurité	23/03/2009
4ème cat.	Site du 11, rue Magenta	5 ans	commission de sécurité	23/03/2009
R3	école	1 an	installation électrique	21/01/2009
	restaurant	1 an	visite gaz	04/03/2009
	16, rue Rémyilly	2 /an	appareils de cuisson	26/08/2009
		1 an	désenfumage	01/04/2009
		1 an	parc d'extincteurs	22/09/2009
		1 an	dégraissage des extracteurs	08/07/2009
		5 ans	monte-charge	17/05/2006
		1 an	alarme incendie 16 Remilly	04/02/2009
	Bât Aubert	1 an	alarme incendie	18/02/2009
	Bât Aubert	5 ans	ascenseur	30/05/2007
R4	28, rue Rémyilly	1 an	installation électrique	21/01/2009
	11, rue Magenta	1 an	visite gaz	04/03/2009
		1 an	désenfumage	18/02/2009
		1 an	parc d'extincteurs	22/09/2009
R4	11, rue Aubert	1 an	parc d'extincteurs	22/09/2009
		1 an	visite gaz	04/03/2009
		1 an	installation électrique	21/01/2009
		1 an	désenfumage	18/02/2009

Conformément au décret n° 2006-165 du 13/02/06, la vérification de la continuité des communications radioélectriques a été effectué le 24/08/09

Conformément au décret n° 2001-840 du 13/09/01, le repérage de l'amiante a été effectué le 13/04/04

Les Dossiers Techniques Amiante (DTA) ont été établis le 22/07/04 pour tous les bâtiments de Saint Jean Hulst.

Les machines de l'atelier ont été vérifiées par SOCOTEC le 24/05/2005

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	31-août-08	acquisitions	sorties	31-août-09	VALEUR NETTE
AAI des constr sur sol d'autrui	2 783 974,79	38 532,78	44 052,21	<b>2 778 455,36</b>	1 085 852,14
de Lattre - const. atelier - 1995	182 157,29			<b>182 157,29</b>	90 280,45
de Lattre - lycée - 1995	2 221 095,36			<b>2 221 095,36</b>	1 235 853,89
de Lattre - cour collège- 1995	134 432,73			<b>134 432,73</b>	105 810,29
de Lattre - cour d'honneur- 1996	95 296,79			<b>95 296,79</b>	60 775,41
de Lattre - classes B1 B2 - 1996	215 191,29			<b>215 191,29</b>	73 698,20
de Lattre - escalier 1998	581 624,96			<b>581 624,96</b>	254 001,11
de Lattre - gymnase 1998	323 301,74			<b>323 301,74</b>	111 249,60
de Lattre - CDI - 1999	439 839,38			<b>439 839,38</b>	157 693,56
de Lattre - étage secondes - 2001	374 280,42			<b>374 280,42</b>	225 541,60
de Lattre - 6èmes - 2001	22 748,79			<b>22 748,79</b>	13 649,27
Rémilly - Cour maternelle - 2002	50 964,53			<b>50 964,53</b>	34 973,76
de Lattre - couloir C2 - 2002	286 478,66			<b>286 478,66</b>	181 670,81
de Lattre - Bat. E - Tr 1/3 - 2002	427 021,87			<b>427 021,87</b>	278 843,99
de Lattre - laverie restau. - 2003	190 876,67			<b>190 876,67</b>	70 001,52
de Lattre - Bat. E - Tr 2/3 - 2003	566 693,29			<b>566 693,29</b>	371 252,62
de Lattre - couloir C1 - 2003	214 528,68			<b>214 528,68</b>	181 641,93
Rémilly - 2003	59 148,30			<b>59 148,30</b>	46 478,90
de Lattre - Ext. Bât N&C 03/04	45 674,33			<b>45 674,33</b>	28 694,33
Rémilly - adaptation à école - 2004	522 221,00			<b>522 221,00</b>	384 477,45
de Lattre - éq. labos collège 2005	105 225,02			<b>105 225,02</b>	84 180,06
de Lattre - Ext. Bât N&C 03/05	1 611 195,06			<b>1 611 196,03</b>	1 220 404,33
de Lattre - couloir D3 - 2006	507 120,06			<b>507 120,06</b>	414 148,03
de Lattre couloir C0-D0 et div. - 06	569 476,00			<b>569 476,00</b>	458 292,01
de Lattre - couloir D2 et div. - 2007	380 975,56			<b>380 975,56</b>	310 507,26
Rémilly - préau, asc., sécu - 05-07	558 611,95	4 469,77		<b>563 081,72</b>	438 205,05
de Lattre- Extension cafétéria 2008	92 497,12			<b>92 497,12</b>	88 492,04
de Lattre - extension frigos 2008	96 672,25	860,47		<b>97 532,72</b>	87 779,45
constructions (flux ou ind. achevées)	13 659 323,89	43 863,02	44 052,21	13 659 135,67	8 094 449,06
Rémilly - self et laverie 2009		75 775,14		<b>75 775,14</b>	73 228,25
de lattre - parking 2008-2009		1 442 017,52		<b>1 442 017,52</b>	1 420 611,55
constructions (ind. nouvelles)	0,00	1 517 792,66	0,00	1 517 792,66	1 493 839,80
Mat. et mobilier pédagogique	72 217,94		4 662,55	<b>67 555,39</b>	17 149,85
Aménagement équip. Sportif	71 358,07		3 535,31	<b>67 822,76</b>	29 257,83
Matériel et mobilier scolaire	326 559,96	43 766,40	34 113,90	<b>336 212,46</b>	143 665,55
Mat & mob. EPS s/budget	7 857,79		4 889,41	<b>2 968,38</b>	840,08
Mat & mob. Sc Phys s/budget	8 197,69	503,00	3 498,42	<b>5 202,27</b>	1 166,00
Mat & Mob Bio s/budget	11 696,24	4 127,39	3 172,00	<b>12 651,63</b>	6 968,83
Matériel et mobilier CDI	-0,03			-0,03	0,00
Matériels scolaires	497 887,66	48 396,79	53 871,59	492 412,86	199 048,14
Matériel de cuisine	402 252,47	18 489,70	6 720,32	<b>414 021,85</b>	163 226,84
Matériels, agencem. Restauration	402 252,47	18 489,70	6 720,32	414 021,85	163 226,84
Travaux en cours N-1	489 648,36	-489 648,36			
<i>Les valeurs de la colonne "acquisition" sont ici les soldes de l'année n</i>					
Chapelle		136 200,92		136 200,92	136 200,92
Total des immobilisations en cours	489 648,36	-353 447,44	0,00	136 200,92	136 200,92
Logiciels	52 175,55	1 492,17		<b>53 667,72</b>	712,85
Matériel informatique	185 144,70	26 875,93		<b>212 020,63</b>	65 317,69
Réseau informatique	4 743,34	1 369,42	1 765,30	<b>4 347,46</b>	2 098,39
Matériel inform. subventionné	68 193,34	1 184,04	4 090,32	<b>65 287,06</b>	38 372,27
Total investissement informatique	310 256,93	30 921,56	5 855,62	335 322,87	106 501,20
Matériels et outillage	41 714,86		8 290,46	<b>33 424,40</b>	1 163,59
Matériel de transport	23 465,47			<b>23 465,47</b>	0,00
Mobilier et mat. de bureau (adm.)	34 747,77	7 729,38	7 094,03	<b>35 383,12</b>	15 634,91
Total invest. non pédagogique	99 928,10	7 729,38	15 384,49	92 272,99	16 798,50
Prêt au personnel	1 814,75		1 134,45	680,30	680,30
Autres prêts (SFRR)	0,00	302 237,65	0,00	302 237,65	302 237,65
Dépôt de garantie sur loyer	142 135,80			142 135,80	142 135,80
Autres cautionnements	300,00	600,00	500,00	400,00	400,00
Intérêts courus non échus	0,00	3 074,00	0,00	3 074,00	3 074,00
Immobilisations financières	<b>144 250,55</b>	<b>305 911,65</b>	<b>1 634,45</b>	<b>448 527,75</b>	448 527,75
Total général	<b>15 603 547,96</b>	<b>1 619 657,32</b>	<b>127 518,68</b>	<b>17 095 687,57</b>	<b>10 658 592,21</b>

TABLEAU DE FINANCEMENT SAINT JEAN HULST Annexe page 8	2007-08 Réel	2008-09 réel	2009-10 Budget	2010-11 prévis.	2011-2012 prévis.	2012-2013 prévis.	2013-2014 prévis.
<b>FOND DE ROULEMENT INITIAL</b>	2 581 896	2 897 741	0	0	0	0	0
0	0	0					
<b>Excédent brut d'exploitation (indexations paramétrées)</b>	1 421 317	1 352 877	1 206 867	1 141 342	1 073 196	1 002 336	928 666
<b>Produits financiers</b>	0	76 468	16 700	10 600	9 700	12 000	11 400
<b>Déflation de la trésorerie (en euros constants)</b>	0	0					
0 -760,9789	0	0					
<b>FINANCEMENTS</b>	0	0					
Apports et remboursements reçus	3 014	15 822					
Prêt de SJH à la SFRR (financement travaux Rémilly 2008).	0	-302 238					
Remboursement d'emprunts (intérêt et capital)	-323 217	-322 938	-323 699	-323 699	-323 699	-323 699	-323 699
0	0	0					
Subventions d'investissements du Conseil Général	10 263	191 481	0	416 160	115 537	225 582	230 094
Subventions d'investissements du Conseil Régional	0	203 510	0	164 960	35 206	89 353	91 562
0	0	0					
<b>INVESTISSEMENTS A FLUX</b> 2,00%	0	0	-192 195	-200 680	-209 540	-218 790	-228 450
agencements et installations	-89 765	-38 533					
invest. Matériel scolaire	-44 420	-48 397					
invest. Matériel non pédagogique	-4 750	-7 729					
invest. Informatique	-74 129	-30 922					
invest. Matériel de restauration	-99 183	-95 125					
0	0	0					
<b>FLUX ANNUEL MAINTENANCE IMMOBILIER</b>	0	0	-102 000	-104 040	-106 121	-108 243	-110 408
0 2,00%	0	0					
<b>TRAVAUX ACHEVES</b>	0	0					
Ecole Rémilly 05-07: préau et mise aux normes (sécurité, ha	18 757	-4 470					
Rémilly 2008 : passerelles (prêt à SFRR)	302 238 €	0					
Extension surface cafétéria de 30%	105 000 €	-92 497					
Parking un étage en sous-sol & garage bicyc	1 474 302 €	-405 777					
0	0	0					
<b>TRAVAUX à programmer rue RÉMILLY</b> 0 €	0	0					
Bâtiment Magenta avant 2015 (estimation in	1 000 000 €	0	0	0	0	-541 216	-552 040
Accès handicapés avant 2015	350 000 €	0	0	-364 140	0	0	0
0	0 €	0	0	0	0	0	0
<b>TRAVAUX programmés rue de LATTRE</b> 0 €	0	0	0	0	0	0	0
Rénovation Chapelle en 2009 (marge 10%)	920 000 €	-3 767	-799 475	0	0	0	0
Rénovation Odéon en 2010 (marge 15%)	1 290 000 €	0	-921 060	-402 635	0	0	0
Accès handicapés avant 2015	490 000 €	0	0	0	0	-265 196	-270 500
Filtrage des accès ; accueil ; fermeture class	250 000 €	0	-102 000	-156 060	0	0	0
Rénovation bâtiment E, 3ème tranche	350 000 €	0	0	-364 140	0	0	0
Gymnase vestiaires toilettes	129 000 €	0	0	0	-136 896	0	0
Couloir des secondes (B3) et couloir L2	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0					
<b>FOND DE ROULEMENT FINAL</b>	2 897 741	2 798 977	1 597 471	1 432 694	1 909 164	1 801 807	1 600 508
FR final minimal	700 000	700 000	714 000	728 280	742 846	757 703	772 857
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	0	0	0				
<b>D'EXPLOITATION INITIAL</b>	892 518	557 594	546 231	546 231	546 231	546 231	546 231
variation due aux subventions à recevoir	184 688	-15 257					
0	0	0					
variation due aux autres éléments	-519 612	3 894					
0	0	0					
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	0	0					
<b>D'EXPLOITATION FINAL</b>	557 594	546 231	546 231	546 231	546 231	546 231	546 231
<b>TRESORERIE INITIALE</b>	3 474 415	3 455 336	3 345 209	2 128 347	1 946 015	2 403 399	2 275 525
0	0	0					
VAR.DUE AU F.de Roulement	315 845	-98 764	-1 216 862	-182 332	457 384	-127 874	-223 375
VAR.DUE A L'E.F.E.	-334 924	-11 363	0	0	0	0	0
0	0	0					
0	0	0					
contrôle cohér.	3 455 336	3 345 209	2 128 347	1 946 015	2 403 399	2 275 525	2 052 150

**PROVISIONS  
POUR GROS ENTRETIEN ET POUR RISQUES et CHARGES**

**Provisions pour gros entretien et grandes révisions**

	31/08/2009	(-)	(+)	31/08/2008
Chapelle	200 000 €			200 000 €
Odéon	67 000 €		67 000 €	0 €
Accessibilité handicapés	250 000 €		250 000 €	0 €
Total	<b>517 000 €</b>	0 €	317 000 €	<b>200 000 €</b>

**Provisions pour risques et charges**

	31/08/2009	(-)	(+)	31/08/2008
Provisions pour ID retraite	138 000 €	128 000 €	138 000 €	128 000 €
Provisions pour ID autres	0 €			0 €
Provision pour litiges	0 €			0 €
Provision pour charges	201 000 €	79 000 €	77 000 €	203 000 €
Total	<b>339 000 €</b>	207 000 €	215 000 €	<b>331 000 €</b>

Total général	856 000 €	207 000 €	532 000 €	531 000 €
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Tableau des Subventions	nouveau taux	nombre années au 31-8-2009	BRUT 08/2009	NOUVELLES	ANNULAT ION	BRUT 08/2008	total des reprises 08/2009	reprise au résultat 09/2010	reprise au résultat 2008/2009	total des reprises 08/2008
<b>compte 102630 Aide Conseil Général en biens renouvelables sans droit de reprise</b>										
CG restauration			426 857,25							
CG mise au normes accès			243 918,43							
CG 17/3/95 salles inform.&technol			235 686,18							
906 461,86										
<b>compte 103620 Aide Conseil Régional Ile de France en biens renouvelables avec droit de reprise</b>										
CR 94 AS51410			69 452,72							
CR 97/95			69 882,63							
139 335,35										
<b>compte 131620 Aide Conseil Régional des Yvelines en biens non renouvelables avec droit de reprise</b>										
CR 12/6/97 gymnase	4,91%	11,0	39 838,89				21 497,99	1 954,50	1 954,50	19 543,49
CR99 CDI	5,75%	10,0	92 086,07				52 930,76	5 293,11	5 293,11	47 637,65
CR 14-06-2001 mise aux normes 6 classes	5,01%	8,0	66 594,46				26 702,56	3 337,71	3 337,71	23 364,85
CR 2002 extension lycée	6,00%	4,0	73 629,00				17 671,22	4 417,74	4 417,74	13 253,48
CR 2003 extension lycée	6,00%	4,0	88 792,00				21 310,56	5 327,52	5 327,52	15 983,04
CR 2004 extension lycée	6,00%	4,0	108 726,00				26 094,68	6 523,56	6 523,56	19 571,12
CR 2005 extension lycée	6,00%	4,0	31 210,68				7 588,92	1 872,64	1 872,64	5 716,28
CR 2006 labos lycée et salle des personnels	5,00%	3,0	68 777,00				10 316,55	3 438,85	3 438,85	6 877,70
CR 2006 Expérimentation Assistée par Ordinateur	20,00%	3,0	17 726,00				10 635,60	3 545,20	3 545,20	7 090,40
CR2007 - couloir sous verrière - électricité	8,33%	2,0	929,00				154,83	77,42	77,42	77,42
CR2007 - équipement technique pédagogique	20,00%	2,0	4 233,00				1 693,20	846,60	846,60	846,60
CR2008 & 2007 & 2005 - parking	3,59%	1,0	203 509,80				3 044,17	7 306,00	3 044,17	0,00
CR 2009 - odéon - sera acquis en 2010								0,00		
796 061,90										
<b>compte 131630 Aide Conseil Général des Yvelines en biens non renouvelables avec droit de reprise</b>										
CG 4-7-96 cages escalier M.A.N.	5,93%	11,0	56 103,83				36 577,17	3 325,27	3 325,27	33 251,90
CG 16-2-96 cages escalier MAN	5,93%	11,0	155 493,66				101 376,88	9 216,11	9 216,11	92 160,77
CG 16-2-96 avenant cages escalier	5,93%	11,0	22 871,62				14 912,80	1 355,60	1 355,60	13 557,20
CG 15-5-98 labo mobilier 6 ème		0,0	38 403,65				38 403,65	0,00	0,00	38 403,65
CG 15-4-99 CDI	5,75%	10,0	98 607,84				56 679,86	5 667,98	5 667,98	51 011,88
CG 27-4-2000 peinture 5 classes 139037F	20,00%	0,0	0,00				0,00	0,00	0,00	6 809,30
CG vote 11-04-2002 bât.C2ème 89161€	5,13%	7,0	65 220,00				25 505,72	3 343,83	3 343,83	22 161,89
CG 2003 17-10-2003 extension 1ère tranche	6,00%	4,0	188 865,00				45 327,70	11 331,90	11 331,90	33 995,80
CG2004 17-09-2004 extension 2ème tranche	6,00%	4,0	238 577,00				57 258,86	14 314,62	14 314,62	42 944,24
CG2004 17-09-2004 réaff. à l'extension	6,00%	4,0	189 582,00				45 499,76	11 374,92	11 374,92	34 124,84
CG 2004 équip informatique	20,00%	4,0	7 568,00				6 054,80	1 513,60	1 513,60	4 541,20
CG 2005 extension 3ème tranche	6,00%	4,0	157 086,00				37 700,48	9 425,16	9 425,16	28 275,32
CG 2005 équipement informatique	20,00%	3,0	7 962,00				4 777,20	1 592,40	1 592,40	3 184,80
CG 2006 rénovation CO couloir 4èmes	5,00%	3,0	226 522,00				33 978,30	11 326,10	11 326,10	22 652,20
CG 2006 équipement informatique	20,00%	2,0	21 859,00				8 743,60	4 371,80	4 371,80	4 371,80
CG2007 - 2ème étage bât D	5,00%	2,0	205 618,00				20 561,80	10 280,90	10 280,90	10 280,90
CG 2008 - renouvellement salle multimédia	20,00%	1,0	10 263,00				2 052,60	2 052,60	2 052,60	0,00
CG 2008 - parking	3,59%	1,0	191 481,00				2 864,24	6 874,17	2 864,24	0,00
CG 2009 - odéon ; sera acquis en 2009								0,00		
1 882 083,60										
3 723 932,71				394 990,80	6 809,30	3 335 751,21	737 916,46	151 307,81	143 036,04	601 689,72

#### **4 INFORMATIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION**

##### **4.1 Effectifs et tarifs**

Voir compte d'exploitation, produits page 1/1

##### **4.2 Dons des familles à l'ASELY**

A la demande de la direction diocésaine, les familles des établissements catholiques des Yvelines contribuent à la construction ou rénovation des écoles voisines par le biais d'une contribution volontaire à l'Association de solidarité de l'enseignement libre des Yvelines (ASELY).

Cette contribution n'apparaît pas dans le compte d'exploitation, mais dans un compte de tiers ; ce compte est crédité par le débit du compte des cotisations des familles ; le don du même montant est reversé à l'ASELY et solde ce compte de tiers. En 2008-2009, le don à l'ASELY a représenté 107.484 €, soit une moyenne de 36,40 € par élève.

##### **4.3 Informations complémentaires**

Les ressources de l'association viennent en totalité de l'activité d'enseignement exercée, sous contrat d'association avec l'État, dans la commune de Versailles.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association (président, trésorier, secrétaire) sont bénévoles ; ils ne perçoivent ni salaire ni avantage en nature.

Les salariés rémunérés par l'association Saint Jean Hulst sont :

- selon le périmètre réglementaire de comptabilisation des effectifs, 145 salariés dont 65,5 en équivalent temps plein ;
- au total, 192 sur la déclaration annuelle des salaires (comptabilisation de l'année civile 2008).

Les enseignants rémunérés par l'État sont :

- 166 en équivalent temps plein, dont 139 dans le secondaire et 27 dans le primaire (chiffres de l'année scolaire 2008-2009 ; secondaire d'après la dotation globale horaire, primaire d'après le nombre de classes) ;
- au total, 251 sur le tableau de calcul de la cotisation de prévoyance des enseignants (comptabilisation de l'année civile 2008).

Le montant des droits individuels à la formation (DIF) acquis par le personnel salarié est de 5.244 heures fin 2008 pour le personnel encore présent fin octobre 2009. Les droits à DIF sont provisionnés.

Compléments : voir le rapport du trésorier.

## 5 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

#### 5.2.1 - Subventions reçues

Chaque subvention pour travaux ou équipement fait l'objet d'un engagement à rembourser la subvention en cas de changement d'affectation du bien ou du local subventionné, moins un amortissement de cette subvention.

**Les subventions reçues par le locataire** (l'OGEC) apparaissent au bilan à leur valeur d'origine.

La partie de ces subventions susceptible d'être restituée au conseil général ou au conseil régional est détaillée dans le tableau des subventions.

Leur valeur nette, après amortissement conforme à la durée fixée dans chaque convention de subvention, est de : **1 947 791 €**

**D'autres subventions ont été reçues par les propriétaires**, et Saint Jean Hulst est solidaire de la convention :

Association de Béthune		engagement initial		durée de la convention	part amortie	engagement résiduel
	Conseil général	(montant d'origine)				
1997	chaufferie	387 945 F	59 142 €	7 ans	59 142 €	0 €
1998	couverture B	328 349 F	50 056 €	20 ans	27 531 €	22 525 €
2000	ravalement bât. C façade Nord	277 243 F	42 265 €	10 ans	38 039 €	4 227 €
2000	ravalement bât. B façade Est	159 619 F	24 334 €	10 ans	21 900 €	2 433 €
2001	ravalement bât. B sud & C sud	600 278 F	91 512 €	10 ans	73 209 €	18 302 €
				<b>Conseil régional</b>		
1997	chaufferie	215 017 F	32 779 €	15 ans	26 223 €	6 556 €
1998	couverture B	152 135 F	23 193 €	15 ans	17 008 €	6 185 €
2000	ravalement bât. B est & C Nord	458 679 F	69 925 €	15 ans	41 955 €	27 970 €
2001	ravalement bât. B sud & C sud	143 145 F	21 822 €	15 ans	11 639 €	10 184 €
<b>Total des engagements donnés</b>		415 029 €				<b>98 382 €</b>

Seule la partie non amortie - selon la convention - de ces montants reçus est susceptible d'une reprise en cas de changement d'affectation des bâtiments.

#### 5.2.2 - Crédit-bail

Equipement	bailleur	montant du loyer				durée totale	dernière échéance
		dans l'exercice	4 ans à venir	après 4 ans			
détection d'intrusion	LOCAM SAS	5 379 €	0 €	0 €	58 mois	30/08/2009	
photocopieurs Infotec	LEASECOM SAS	49 658 €	153 112 €	0 €	63 mois	01/07/2012	

### 5.2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

Puisque chaque convention de subvention est co-signée par le propriétaire des locaux, celui-ci se trouve engagé solidairement, ce qui constitue pour Saint Jean Hulst des "engagements reçus".